



Consultation publique sur le remboursement du prix du carbone

Résumé des commentaires

RÉSUMÉ DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Le 17 janvier 2019, le gouvernement du Yukon a publié son projet de cadre de remboursement du prix du carbone. La population yukonnaise a eu jusqu'au 4 février pour donner son avis sur ce cadre.

Une campagne médiatique visant à sensibiliser le public sur ce sujet et à l'encourager à donner son avis a été très largement diffusée à la radio, dans les journaux et sur les réseaux sociaux. Le ministère des Finances a également organisé une séance d'information avec les médias afin de répondre aux questions techniques. Tous les commentaires devaient être envoyés par courriel à l'adresse carbonrebate@gov.yk.ca.

Le présent document résume ce dont on nous a fait part entre le 17 janvier et le 4 février 2019.

CHIFFRES

Courriels : Le ministère des Finances a reçu 30 courriels de Yukonnais pendant la période de consultation; 11 d'organismes et 19 de particuliers. Parmi les organismes à s'être prononcés sur le cadre de remboursement, citons des entreprises et des organisations d'exploitation et d'exploration minière, des organismes à but non lucratif du Yukon et des représentants de l'industrie du transport routier du territoire.

Réseaux sociaux : Une campagne publicitaire a été diffusée sur les réseaux sociaux afin de mobiliser et de sensibiliser une plus grande partie de la population au sujet du cadre de remboursement. Au total, 9 894 personnes ont réagi à ces publicités. Résultat : 622 clics sur la publicité elle-même et 421 clics sur le lien du rapport. Par ailleurs, l'ensemble des publicités produites par le gouvernement du Yukon a généré 45 commentaires et 11 partages. Les commentaires consistaient surtout en des critiques et très peu d'entre eux concernaient directement le cadre de remboursement. Pour le reste, la plupart des avis portaient sur une opposition globale à la tarification du carbone ou au remboursement.

THÈMES RÉCURRENTS

- **Absence d'exonération** : La plupart des participants (12) ont indiqué que personne ne devrait être exonéré ou recevoir un remboursement intégral de la taxe carbone, quel que soit le groupe visé. La plupart des personnes de cet avis ne souhaitaient pas que les exploitants de placers obtiennent un remboursement total des redevances. Un participant a fait valoir qu'un remboursement aux exploitants de placers équivalait à une subvention qui avait pour effet de réduire les prestations annuelles reçues par les Yukonnais, en particulier ceux à faible revenu.
- **Initiatives écologiques** : Un grand nombre de participants (8) ont également indiqué qu'aucun remboursement ne devrait être accordé et que les recettes devraient plutôt être utilisées pour des initiatives et des projets écologiques. Certains ont signifié qu'aucun remboursement ne devrait être versé; d'autres, qu'ils ne devraient pas être versés aux particuliers; d'autres encore, qu'ils ne devraient pas être versés aux exploitants de placers. Ces réponses étaient pratiquement identiques à la plupart des commentaires reçus en 2017.
- **Conséquences propres aux activités commerciales** : Trois personnes s'interrogeaient sur les conséquences de la tarification du carbone et, par extension, du remboursement, sur l'exploitation de leur entreprise.
- **Demande d'exonération** : Trois participants souhaitaient que leur secteur fasse l'objet d'une exonération et cherchaient à obtenir des précisions. Plusieurs représentants de l'industrie du transport routier ont revendiqué une exonération en raison d'une inégalité par rapport au secteur de l'aviation. Des représentants du secteur minier ont demandé une exonération pour l'intégralité de l'industrie de l'exploration et de l'exploitation minière, ou un report de la mise en œuvre de la tarification du carbone dans le Nord.
- **Services publics du Yukon** : Nous avons reçu un commentaire, qui indiquait que les services publics devraient payer la taxe carbone pour le combustible utilisé sur le réseau électrique principal.
- **Admissibilité des organismes à but non lucratif** : Deux organismes ont conseillé au gouvernement du Yukon de trouver une solution pour garantir que les œuvres caritatives et les organismes à but non lucratif ne soient pas injustement touchés par la taxe carbone.
- **Personnes à faible revenu** : Un organisme a indiqué que le gouvernement devrait atténuer les répercussions de la tarification du carbone sur les Yukonnais les plus vulnérables.
- **Augmentation du supplément pour éloignement** : Un organisme a fait remarquer que la différence entre le coût d'une alimentation saine dans les collectivités éloignées et le coût dans les régions moins isolées dépasse le facteur de 10 % qui a été établi, et que le supplément pour éloignement devrait faire en sorte de combler cet écart.